

Entente Canada-Québec : une occasion pour Québec de donner un sérieux coup de pouce aux transports collectifs à court terme et de préparer le long terme

Montréal, le 5 juillet 2016 – TRANSIT, l'Alliance pour le financement des transports collectifs, se réjouit de la ratification de l'Entente Canada-Québec concernant la phase 1 du Fonds pour l'infrastructure de transport en commun et le Fonds pour l'eau potable et le traitement des eaux usées. L'Alliance se questionne cependant toujours sur le fait que Québec ne donne pas d'indications claires quant à la façon dont il compte utiliser les fonds disponibles en infrastructures lors de la phase 2 pour développer à long terme les transports collectifs.

Comme en mars dernier, TRANSIT appuie toujours la vision du gouvernement fédéral qui considère les investissements en transports collectifs comme un outil de relance de l'économie. L'Alliance se réjouissait alors de l'investissement majeur et sans précédent d'Ottawa dans les infrastructures de transports collectifs.

Par ailleurs, TRANSIT ne peut manquer cette occasion de réitérer la nécessité, pour le gouvernement du Québec, de se doter d'un cadre financier ambitieux pour le transport en commun. Les sociétés de transport sont en effet toujours en attente, depuis plus de quatre ans, d'une nouvelle politique québécoise du transport collectif qui vienne préciser les investissements prévus, les modalités et les cibles de développement du transport collectif à court terme.

Pour TRANSIT, les investissements fédéraux ne doivent en aucun cas se substituer à l'effort budgétaire nécessaire du gouvernement du Québec. Ils doivent au contraire permettre de réaliser des projets supplémentaires, qui n'auraient pu se réaliser sans cet heureux apport.

Les montants prévus pour la phase 1, de près de 924 millions de dollars, doivent effectivement aller vers des projets de transports collectifs à court terme tels le maintien des actifs et l'amélioration des services de bus. Une partie de cette somme doit aussi servir à préparer la phase 2 avec le développement d'axes prioritaires tels, à Montréal, le prolongement de la ligne bleue et le REM de la CDPQ Infra, ainsi que le SRB à Québec.

En effet, TRANSIT tient également à souligner que les retombées pour le Québec de la phase 2 d'investissement fédéral, prévue pour 2018, dépendront du niveau d'avancement des projets : il faudra donc être prêts. Il est plus que jamais essentiel, pour profiter pleinement de l'alignement Québec-Ottawa en matière d'investissements porteurs pour la société, de prendre des mesures ambitieuses de développement des transports collectifs.

TRANSIT rappelle qu'il faudra plusieurs années d'efforts pour sortir le transport en commun de son sous-financement chronique et attend donc avec impatience les détails de la phase 2 du programme fédéral.

L'Alliance applaudit le fait qu'en vertu de l'entente conclue, le gouvernement du Canada ait rendu son financement rétroactif au 1er avril 2016 et qu'ainsi les projets puissent être mis en branle sans délai pour veiller à ce que la saison estivale soit productive cette année. Les cartes sont donc dans les mains du gouvernement du Québec. Des choix judicieux d'investissement en transports collectifs doivent être faits afin de répondre à la demande de la population pour une plus grande efficacité du service et une augmentation de l'offre, là où les besoins sont criants.

-30-

A propos de TRANSIT

Depuis sa création en août 2011, [TRANSIT](#) a fait état de plusieurs recommandations pour pallier la crise des transports et aider le gouvernement et les organisations de transports collectifs à atteindre leurs objectifs d'achalandage d'ici 2020, dont le rééquilibrage des investissements en transports (30% aux transports collectifs), multiplier par cinq le financement du développement de l'offre de service en transport collectif via le Fonds vert et l'utilisation du Fonds Chantiers Canada pour financer les projets de transports collectifs au Québec.

Renseignements

Aurore Tanier, responsable des communications et événements, CRE-Montréal

atanier@cremtl.qc.ca

Tél. : (514) 842-2890 poste 222 ou cell. : (438) 877-9117